

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES

PROJET D'APPUI AU SECTEUR MINIER
PROMINES

TERMES DE REFERENCE POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DELEGUEE

La Prévention et l'Élimination du Travail et Présence des Enfants
dans l'Exploitation Artisanale et à Petites Échelle (EAPE) à Kolwezi
et ses alentours

Introduction

A travers la République Démocratique du Congo (RDC), la situation relative aux enfants travaillant sur les sites d'exploitation minière artisanale représente un problème très sérieux aux conséquences diverses sur la santé, l'hygiène, la déperdition scolaire des enfants, la débauche, les ruptures et déséquilibres des foyers, etc. Kolwezi a une forte concentration d'activités d'exploitation minière artisanale (environ 30,000 personnes) dont la présence des enfants est élevée. Dans les mines, trois catégories d'enfants se présentent : les jeunes, les pré-adolescents et les adolescents. Chacun de ces catégories ont des particularités différentes à considérer.

Les jeunes : il existe un lien entre la présence des jeunes enfants dans les mines EAPE et le travail des femmes. Le lien provient du fait que les femmes assument de plus en plus la seule responsabilité économique au sein de la famille, due peut-être à la perte d'un mari, ou due au chômage que subisse un mari. Quand les services sociaux pour gardiennage des enfants sont inexistantes, souvent les femmes doivent amener leurs enfants dans les mines avec elles. Même si les enfants ne travaillent pas, ils sont exposés à plusieurs risques environnementales. Dans ce contexte, les structures associatives—comme associations coopératives, ou organisations locales—représentent des structures importantes pour support mutuelle entre les femmes. Même si ces structures sont présentes et actives dans plusieurs zones EAPE en RDC, elles manquent souvent les moyens financiers, la capacité humaine et même l'influence sociale pour accroître leurs visibilité et impacts. Souvent, les membres elles-mêmes ne disposent pas d'un niveau éducatif assez haut pour comprendre et par conséquent faire apprendre aux autres leurs droits.

Les pré-adolescents : il existe plutôt un lien entre la présence des pré-adolescents dans les mines et la manque d'activités scolaires, y compris des programmes de loisirs « après l'école ». Dans ces circonstances, c'est plutôt des solutions autour de la scolarisation et les programmes de jeunesse et loisirs qui sont importants.

Dans une troisième catégorie, il existe plutôt un lien entre la présence des adolescents (16ans +) et la manque d'opportunités économiques et la perte scolaire. Dans ces circonstances, les adolescents trouvent des opportunités dans les mines mais font face aux risques importants à cause du travail.

Toutes ces catégories du phénomène du travail des enfants dans les mines nécessitent des stratégies particulières.

Cadre juridique et règlementaire national

La législation relative au travail des enfants dans les mines et relative à la participation des femmes comme acteur économique dans les mines existent, mais elle n'est peu appliquée au niveau des mines pour plusieurs raisons.

Pour les enfants, cette législation concerne notamment:

- Article 26 du Code Minier qui interdit une personne sous l'âge de 18 de s'engager dans les activités EAPE.
- Article 6 du Code de Travail de la RDC qui établit l'âge minimum de travail à 15 ans, et déclare que les enfants entre l'âge de 15 et 18 pourront travailler avec l'accord de leur parents ou gardien. Le même Article limite les heures de travail pour les enfants entre l'âge de 15 et 16 ans à 4 heures par jour. Les enfants sous l'âge de 18 ans sont interdits de travailler la nuit.

Autant plus, la RDC est un signataire de la Convention des Nations-Unies sur « les Pires Formes de Travail des Enfants » dont le Bureau International de Travail (BIT) considère l'EAPE comme une des formes les plus pires de travail pour les enfants.

Pour les femmes, il est important de se rappeler que le Code Minier supporte le travail des femmes dans les mines.

Contexte : PROMINES et le genre

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo en collaboration avec la Banque Mondiale et le Département Britannique pour le Développement international (DFID), a mis en place un Projet à multiples facettes pour le développement du secteur minier dans plusieurs provinces de la RDC.

Les composantes du projet PROMINES sont les suivantes :

- Composante A : Renforcement des dispositifs de base pour l'accès aux ressources minières
- Composante B : Renforcement de la capacité de gestion du secteur
- Composante C : Renforcement de la Transparence et de la Redevabilité Sociale
- Composante D : Gestion du secteur pour un développement durable
- Composante F : Gestion du Projet

Composante D se focalise sur des questions de gestions environnementales et sociales y compris des questions de la formalisation des activités de l'exploitation artisanale et à petite échelle (EAPE). Une étude approfondi sur l'exploitation artisanale et à petite échelle (EAPE) qui articulent la majorité des grands défis que la formalisation du secteur doit faire face.¹²

¹ Voir Pact Inc. (2010). *PROMINES Study: Artisanal and Small-Scale Mining in the Democratic Republic of Congo (2010)*. Washington, DC: Pact Inc.

² Toutes propositions devront faire référence à ce rapport, y compris d'autres documents clés relevant du thème(s) choisi(s).

Cette étude fut adoptée comme « feuille de route » pour le projet PROMINES en ce qui concerne la sous-composante EAPE. La question de la protection de la femme et la promotion de leur participation dans le domaine EAPE était étudiée.

Comme parti des efforts de renforcer ces recommandations, Promines cherche à améliorer la situation des enfants et appuyer les femmes dans les mines de Kolwezi.

Objectif des subventions

L'objectif principal des subventions est de contribuer à l'élimination de la présence et travail des enfants dans les mines de Kolwezi.

1. Éliminer la présence et travail des enfants dans les mines de Kolwezi
2. Renforcer le statut des femmes qui travaillent dans les mines actuelles;
3. Promouvoir la connaissance entre femmes et hommes des droits des femmes sous la législation national de s'engager dans l'EAPE et sous quelles conditions suivant la législation national et les normes et/ou conventions internationale; et
4. Appuyer les associations féminines de créer des alternatives économiques qui puissent motiver les femmes à se désengager volontairement hors des mines.

Les subventions doivent tenir compte des éléments suivants :

- La nécessité de bien cibler les différentes catégories d'enfants
- Le droit octroyé aux femmes, par la loi Congolaise, d'être des participantes égales et actives dans le secteur EAPE;
- Les structures qui encadrent les exploitants artisanaux, et leurs carences actuelles envers la problématique particulière du travail des enfants;
- La relation, en ce qui concerne le développement, entre la promotion des capacités organisationnelles des femmes et leur sécurité économique.

Nature de la Mission

La firme est responsable pour l'exécution d'un programme de subventions qui soutiendra les objectifs et éléments décrits ci-dessus.

Deux types de services sont requis :

1. Administration d'un programme de subventions

Les tâches spécifiques incluent :

- L'élaboration d'un Manuel de Procédures pour la Gestion des Subventions qui comprendra entre autres :
 - Les critères d'éligibilités des soumissionnaires
 - Les types d'activités éligibles comme proposés dans ces TDRs
 - La procédure de sélection des bénéficiaires pour octroyer des subventions
 - Les procédures de passation de marche et de gestion financière qui gèrent les subventions et subventionnés
 - Modalités et exemplaires de rapport d'activités des subventionnés
 - Etc.

- L'élaboration d'un *Appel à Propositions* destine aux structures associatives de femmes qui s'engagent dans la problématique de genre dans l'EAPE. L'élaboration de l'appel inclura les critères d'éligibilité des soumissionnaires, les types d'activités éligibles (comme décrite ci-dessous), et les zones géographiques visées. L'élaboration de l'*Appel* démontrera suffisamment la connaissance de la matière et répondra réellement à la situation des femmes dans les mines à Kolwezi et ses alentours.
- Lancer l'*Appel à Propositions* et gérer la réception des dossiers candidatures
- Gérer le processus de sélection
- Travailler en étroite collaboration avec les bénéficiaires pour raffiner leurs propositions, élaborer un plan de travail et un budget détaillé
- Superviser l'administration des subventions et assurer tous éléments liés à la gestion financières et passation de marché
- Organiser un atelier à la fin de la période des subventions avec les bénéficiaires pour promouvoir l'échange de connaissance et d'expériences provenant des projets

2. Formation en Gestion Organisationnel des Bénéficiaires de Subventions

- Faire des modules de formation avec les subventionnaires sur les thèmes de renforcement organisationnel comme gestion financier, Suivi et Évaluation, et administration.
- -Mener, si nécessaire, un programme d'alphabétisation pour les subventionnés le long de la vie des subventions (18 mois)

Activités éligibles pour subventions

Le Firme élaborera l'*Appel à Propositions* avec les activités suivantes :

En ce qui concerne les enfants :

- 1) les programmes d'activités extra-scolaires : dans les écoles faisant face aux taux les plus élevés d'enfants qui participent aux activités minières et à celles qui font face à la plus grande vulnérabilité de la main-d'œuvre enfantine.
- 2) des activités alternatives de revenus : pour les jeunes qui ne peuvent pas rentrer facilement dans le système éducatif formel et qui dépendent de l'exploitation minière pour le revenu des ménages (15-18 ans). Les jeunes sélectionnés seront donc formés et encadrés
- 3) des cours de rattrapage scolaire : pour les enfants qui ont quitté l'école pour une longue période et ne peuvent pas se réintégrer facilement dans le programme des écoles publiques.
- 4) les programmes pour la jeunesse: soutenir les scouts, les filles leader, et d'autres organisations de jeunesse.
- 5) la sensibilisation et le soutien parental: activités de sensibilisation afin d'établir des relations et des contacts réguliers pour les parents économiquement ou socialement vulnérables, et par conséquent les enfants peuvent être à mesure de travailler dans les mines.

En ce qui concerne les femmes :

1) Les locaux de garde d'enfants: qui sont financièrement autonomes grâce à des frais d'utilisation générés par les utilisateurs à revenus moyens qui permettent aux femmes de travailler dans les mines sans avoir à emmener leurs enfants au site ;

2) Activités génératrices de revenus : pour les associations ou les coopératives où les membres s'identifient comme miniers;

3) Activités génératrices de revenus : pour les associations ou les coopératives de femmes où les veuves et les femmes de ménages sont les membres les plus importants.

Durée

Le contrat sera pour une période de 22 mois avec le calendrier proposé ci-après:

Mois	Activités	Livrables
1 ^{er} mois	-l'Élaboration du Manuel de Procédures pour les Subventions et l' <i>Appel à Propositions</i>	1. Manuel de Procédures pour les Subventions 2. <i>Appel à Propositions</i>
2 ^{ème} mois	-Lance de l'Appel -Réception des Dossiers	
3 ^{ème} mois	-Sélection des Bénéficiaires - Évaluation de Besoins en Formation Organisationnelle des Bénéficiaires	1. Liste des Bénéficiaires Sélectionnés 2. Évaluation de Besoins en Formation Organisationnelle des Bénéficiaires
4 ^{ème} – 5 ^{ème} mois	-Élaboration d'un Programme de formation en gestion organisationnelle pour les bénéficiaires -Exécution du programme - Mise en place d'un system M&E pour capter les leçons provenant des projets et sur les indicateurs qui correspondent au log frame de Promines	1. Élaboration d'un Programme de formation en gestion organisationnelle pour les bénéficiaires 2. System M&E
6 ^{ème} – 18 ^{ème} mois	-Exécution des subventions	
19 ^{ème} – 20 ^{ème} mois	-Forum d'échange entre les subventionnaires -Clôture des subventions sur le plan financier et rapport	
21 ^{ème} – 22 ^{ème} mois	-Élaboration de rapport draft final du Firme -Soumission du rapport draft a Promines -Incorporation des commentaires dans la version	1. Rapport draft 2. Rapport final

	finale du rapport et soumission à Promines	
--	--	--

Contenu du Rapport Final

L'objectif des subventions est de générer la connaissance et l'expérience sur les défis majeurs qui se présentent pour l'élimination des enfants des mines et le renforcement des femmes dans l'EAPE. Ces connaissances et expériences contribueront à l'amélioration de la politique sur l'EAPE, y compris d'autres politiques liées aux questions de développement durable. C'est dans cette optique que le rapport final doit capter les leçons des activités et se prononcer sur les suivants :

1. La reproductibilité des activités à une échelle nationale, d'où la nécessité de la constitution de la documentation sur les expériences pratiques des subventionnaires;
2. Le rôle des agences gouvernementales dans la résolution de la problématique genre
3. Un budget estimatif Être concis dans la logique d'intervention, et avoir une structure claire pour capter les leçons apprises le long du projet; et
4. Fournir des coûts estimatifs des interventions spécifiques dans le rapport final pour mieux faciliter le planning budgétaire aux seins des institutions concernées.

Profil de la Firme

Pour la réalisation de ces TDRs, la firme à retenir doit répondre aux critères ci-après :

- Faire preuve d'une expérience dans la gestion de subventions à une hauteur d'au moins 400,000 \$ (15 points)
- Réunir une expertise et de hautes compétences dans le domaine d'appui organisationnel des structures locales ; (10 points)
- Connaissance de la législation portant sur l'interdiction du travail des enfants dans les mines et les stratégies pour soutenir l'élimination du phénomène
- Connaissance de la législation portant sur la participation de la femme dans l'exploitation minière et les lois gérant les conditions de travail dans les mines (5)
- Fournir une analyse critique des efforts à ce jour d'adresser la question de des enfants dans les mines EAPE et expliquer comment ces subventions pourront améliorer les efforts antécédents; (10)
- Capacité de communiquer à l'écrit et l'oral en Français (essentiel)

Conditions Particulières

Les résultats doivent être transmis en français écrit.

Le calendrier des paiements se fera comme suit :

- *10% du montant total du marché, à la signature du contrat;*
- *30% après remise du « Manuel de Procédures pour les Subventions » et Appel à Propositions, que le Client juge acceptable.*

- 50% après remise d'un « Programme de formation en gestion organisationnel pour les bénéficiaires » et le système M&E, que le Client juge acceptable.
- 10% après soumission du rapport final, que le Client juge acceptable.